

chargé, comme son nom l'indique, de dresser des statistiques de toutes natures, relatives au Canada. Ces statistiques sont publiées sous forme de bulletins périodiques spéciaux et d'un annuaire statistique, dont le premier volume a paru en 1886. Il est également chargé du recensement décennal du Canada. Le dernier recensement a eu lieu en 1901.

BUREAU DES ARCHIVES. — Le bureau des archives a été établi en 1872 par feu Dr Douglas Brymner, un fonctionnaire de haute valeur, qui a consacré tout son temps et son énergie à rassembler les documents publics. On lui doit de précieux rapports sur les archives canadiennes.

Depuis quelques années, grâce à l'intervention de l'Hon. Sydney A. Fisher et du Sous-Ministre, M. Geo. F. O'Halloran, des efforts énergiques ont été faits pour rassembler tous les documents de la couronne, et afin de mettre à la disposition de ceux qui s'occupent de recherches historiques le plus grand nombre possible de matériaux sur ce sujet. Dès le début de ce travail, M. Fisher se rendit compte de la nécessité de protéger les documents ainsi rassemblés contre un incendie possible, et il obtint du Parlement l'autorisation de construire un édifice spécial, à l'épreuve du feu. Cet édifice est maintenant construit, et grâce à cette mesure, tous les documents publics relatifs à l'histoire du Canada, sont désormais en lieu sûr. Le Ministre a également pris les mesures nécessaires pour classer ces documents ; et sous peu d'années, dès que ce classement sera terminé, ces documents, dont un bon nombre étaient restés jusqu'ici inconnus, seront accessibles au public. Cette initiative de la part du Ministre a rencontré la chaleureuse approbation, non seulement de tous les Canadiens lettrés, mais aussi de toutes les personnes des Etats-Unis et d'Europe qui s'intéressent aux recherches historiques.

Les archives se sont enrichies dernièrement de l'acquisition des documents originaux collectionnés par le gouvernement Durham, lors de son administration, en 1837. Ces documents constituent la base du célèbre rapport Durham. On s'est aussi procuré des copies de certaines pièces de la remarquable collection de Lord Durham.

Sans doute l'accomplissement du programme du Ministre exigera une somme considérable, mais il n'est pas douteux que le Parlement ne souscrive volontiers à une dépense si utile ; il n'est pas douteux non plus que cette initiative ne reçoive l'approbation pleine et entière de la génération actuelle ainsi que des générations futures. Du reste le montant requis sera peu considérable au cours des premières années et nullement comparable aux sommes affectées par les autres pays à la collection et à l'entretien de leurs archives.